

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 janvier 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme.

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (11.10 a.m.)

Et de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme.

M. l'Orateur: En conformité de l'ordre adopté le vendredi 31 décembre 1971, la Chambre s'ajourne au 16 février 1972, à 2 heures de l'après-midi.

(A 11h21, la Chambre s'ajourne en conformité de l'ordre spécial.)
